

Les avocats commentent le procès contre les 2 porte-parole du Comité BDS France 34

Mercredi 23 mars a eu lieu le procès initié par la LDH contre Saadia et Husein, porte-parole du Comité BDS France 34. Le Mrap et les organisations pro-israéliennes : LICRA, BNVCA, Avocats sans Frontière et France Israël, s'étaient également portées parties civiles. Le Comité BDS France 34 attend la décision du tribunal (6 avril) pour s'exprimer. Dans la vidéo ci-dessous les avocats font leurs premiers commentaires sur le déroulement du procès.